

# ESPACE NATUREL SENSIBLE DU MARAIS D'AUXAIS

## UN SENTIER D'INTERPRÉTATION POUR ENRICHIR L'OFFRE DE DÉCOUVERTE

Depuis maintenant une quarantaine d'années, le Département poursuit sa politique en faveur des Espaces Naturels Sensibles (ENS). Ces sites naturels, au nombre de 26, sont répartis de façon homogène sur le territoire et représentent la diversité des milieux naturels et des paysages du territoire : marais, dunes, falaises, landes, forêts et bocages. Parmi ces sites figure celui du Marais d'Auxais, situé au sud de Carentan dans la vallée de la Taute, qui constitue un des sites majeurs en termes de biodiversité des marais du Cotentin et du Bessin. Dans le cadre de son plan de gestion, une opération a été menée pour enrichir l'offre de découverte : la réalisation d'un sentier de découverte.



### UN SITE PATRIMONIAL SUR LE PLAN NATUREL ET PAYSAGER

Le Marais d'Auxais est une zone inondable qui repose sur des alluvions modernes tourbeuses (sols très pauvres en matière organique) où la présence d'une nappe d'eau, plus ou moins permanente, ne permet qu'à des espèces animales et végétales adaptées à ce type de conditions de vie de s'installer. On peut citer par exemple l'utriculaire citrine, plante carnivore typique des zones humides qui possède des vésicules situées sur les racines immergées lui permettant de piéger les petits insectes et invertébrés aquatiques, le Rossolis à feuilles rondes et la Grassette du Portugal ; toutes deux dotées de feuilles gluantes leur permettant de

capturer les insectes. Ce site accueille également des habitats naturels d'importance européenne tels que les prairies à molinies sur sol tourbeux ainsi que des espèces faunistiques remarquables : bécassine des marais, pipit farlouse et phragmite des joncs.

La faible productivité agronomique de ces sols a entraîné, au cours de la seconde moitié du XXe siècle, un abandon progressif de ces terrains provoquant un boisement naturel du site notamment par les saules. Ce phénomène a néanmoins permis de créer une mosaïque de milieux naturels entremêlés conférant au site une richesse patrimoniale floristique exceptionnelle. L'enjeu principal sur le site est de maintenir une activité agricole respectueuse

de ce patrimoine naturel permettant de conserver la mosaïque végétale existante à ce jour.

Une zone de préemption permettant au Département d'être prioritaire à l'achat en cas de vente de terrain a été créée par arrêté du président du conseil départemental de la Manche 16 juin 2008. Elle s'étend sur une surface de 44 hectares. Les propriétés départementales s'étendent actuellement sur une surface de 22,5 hectares soit la moitié de la zone.



Ce site fait l'objet de mesures compensatoires de l'Etat dans le cadre de la mise en 2x2 voies de l'axe Saint-Lô – Carentan (RN 174) qui a impacté 3,5 ha de zones humides classées Natura 2000 que l'Etat s'est engagé à compenser avec un facteur de surface de coefficient dix (c'est à dire 35 ha) par la remise en état de zones humides et la conservation pérenne de terrains de Marais. Le Département a ainsi bénéficié en 2015 d'un transfert gratuit de 19 ha de terrain de l'Etat sur le marais d'Auxais ainsi que d'une somme de 284 300 € pour lui permettre de réaliser des actions sur une durée de dix ans :

- d'entretien de la végétation et de maintien de la richesse biologique du site pour augmenter les potentialités d'accueil faunistique et floristique,
- de gestion des niveaux d'eau,
- d'amélioration de la connaissance scientifique du site et
- d'ouverture et de sensibilisation au public.

Le Département n'a pas été le seul affectataire de ces mesures compensatoires, le Conservatoire des Espaces Naturels de

Normandie et le Groupe Ornithologique Normand ont également été bénéficiaires de terrains sur d'autres secteurs du Parc.

## LE SENTIER D'INTERPRETATION

Le Département s'attache sur ses sites ENS à respecter les trois piliers du développement durable : protection de l'environnement (notamment par des travaux de génie écologique permettant le maintien des espèces floristiques patrimoniales), répondre à la demande sociale (lieu de découverte et de sensibilisation à la nature), et développement économique à travers le maintien voire la redynamisation de certaines activités (touristiques, randonnées, agriculture, ...) dès lors qu'elles sont compatibles entre elles et avec le patrimoine naturel du site.

Parmi les équipements nécessaires à l'accueil du public sur le site, une opération majeure était prévue dans le cadre de son plan de gestion : la réalisation d'un sentier de découverte.

La conception de panneaux d'interprétation a donc été réalisée en 2022 et 2023 pour permettre aux visiteurs de découvrir le site par le biais de différentes thématiques :

- Les marais du Cotentin et du Bessin
- La guerre dans le marais d'Auxais
- La gestion du site par le Département
- L'entretien du site par l'agriculture
- Les plantes du site
- La rivière Taute
- Les oiseaux du marais d'Auxais
- Les mares du site
- Le marais d'Auxais aux quatre saisons (diversité des ambiances et des couleurs)
- L'avenir du marais (quel devenir face aux dérèglements climatiques à venir notamment)

Ces panneaux sont illustrés d'une iconographie variée (dont de nombreuses aquarelles) et bénéficient d'une transcription en FALC (Facile à lire et à comprendre) réalisée par l'ESAT de Coutances et d'une traduction en anglais.



Les panneaux d'interprétation ont été réalisés par BIOTOPE COMMUNICATION (Hérault) assisté de l'illustratrice ELODIE STUDLER (Beauvoir) et imprimés par PIC BOIS (côtes d'Armor).

Le mobilier (supports) a été réalisé et posé par l'entreprise d'insertion par l'activité économique ARBOR&SENS (Vire). Leur pose a été réalisée en juillet 2023.

Le coût de ces travaux (élaboration du contenu des panneaux, transcriptions, dessins et impression + mobilier support) est de 43 200 € HT.

Il est prévu, pour l'été 2024, de compléter ce parcours sur panneaux d'interprétation par le biais de la future application pour smartphones et tablettes destinée à remplacer Kit-M sur les Espaces Naturels Sensibles.